

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2247

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Opération Monmousseau-Démocratie-Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville de Vénissieux, le renouvellement urbain du quartier de Monmousseau-Démocratie fait partie des priorités d'intervention pour l'évolution du grand ensemble des Minguettes.

Le projet entre en phase opérationnelle le long de l'avenue d'Oschatz. Il s'agit, sur le site libre de toute occupation à la suite de la démolition des dix tours de la Démocratie, de reconstituer et diversifier l'offre de logements du secteur. Ainsi, Axiade Rhône-Alpes et Spirit Grand Sud ont déposé des permis de construire pour édifier respectivement 19 et 52 logements sur la partie sud de l'avenue.

Par décision du Bureau en date du 15 septembre 2003, les constructeurs ont été autorisés à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles propriété de la communauté urbaine de Lyon.

Par délibération en date du 20 octobre 2003, la Communauté urbaine a engagé la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des espaces extérieurs sur la base du programme suivant :

- mise à niveau des terrains prêts à construire,
- réalisation d'un mail public le long de l'avenue d'Oschatz,
- aménagement des abords des terrains construits afin d'assurer une lisibilité claire entre les espaces privés et publics et de préserver l'hypothèse d'une densification future du site.

Les études de maîtrise d'œuvre, évaluées à 85 000 € HT, soit 101 660 € TTC ont été lancées et ont fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme. L'estimation du coût des réseaux devrait faire l'objet d'investigations complémentaires.

Les travaux d'équipement en réseaux

A la suite des études, il s'avère que l'équipement des terrains en réseaux est quasiment inexistant. Il s'agit donc, dans un premier temps, de réaliser les réseaux suivants pour l'avenue d'Oschatz :

- assainissement des eaux usées,
- eau potable,
- eaux pluviales (réseaux et bassin de rétention),
- défense incendie.

Le coût de ces travaux de réseaux est estimé à 723 000 € TTC répartis comme suit :

Nature du réseau	Coût prévisionnel		Imputation budgétaire
	en € HT	en € TTC	
assainissement des eaux usées	163 043,48	195 000	budget annexe de l'assainissement
eau potable	77 759,20	93 000	budget annexe de l'eau
eaux pluviales et bassin de rétention - défense incendie	363 712,37	435 000	budget principal

La réalisation des autres réseaux fera l'objet d'une délibération ultérieure et d'un complément d'individualisation d'autorisation de programme.

Les études, missions complémentaires et désignation d'un mandataire

Une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) a été intégrée à la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'équipe Humbert David ICC. Celle-ci ne recouvre toutefois que la coordination avec la maîtrise d'œuvre chargée de la construction des logements. Une mission spécifique dédiée à l'ordonnancement, au pilotage et à la coordination des travaux de réseaux est indispensable.

De plus, des études techniques complémentaires pourraient être engagées pour cette opération.

L'opération sera réalisée dans le cadre d'un mandat. Le prestataire qui sera désigné aura en charge :

- la conduite et la coordination globale de l'opération,
- la mise en œuvre et le suivi des travaux de réalisation des espaces extérieurs et des réseaux,
- la gestion opérationnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réalisation des aménagements,
- la gestion des autres marchés et d'études complémentaires qui seraient nécessaires (coordination sécurité, prévention santé (CSPS), sondages, etc.) pour la réalisation des travaux.

Le coût total de ces missions complémentaires est estimé à 110 000 € TTC, comprenant :

- une mission OPC complémentaire,
- un mandat de suivi des travaux,
- des études techniques.

L'individualisation d'autorisation de programme

Compte tenu de l'autorisation de programme initiale de 101 660 € votée le 20 octobre 2003 pour la maîtrise d'œuvre, le montant de l'autorisation de programme complémentaire s'élève actuellement à 833 000 € TTC.

Le chiffrage final de cette opération intégrera un complément pour les autres réseaux (chauffage, éclairage, câbles, téléphone) et le coût des travaux d'aménagement des espaces.

Le montant total des études, des prestations et de l'ensemble des travaux sera alors intégré dans le plan de financement à établir entre les différents partenaires financiers de l'opération (Communauté urbaine, Commune, Agence nationale pour la rénovation urbaine, Europe) et qui sera présenté ultérieurement.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 20 septembre 2004 et du Bureau restreint le 11 octobre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la décision du Bureau en date du 15 septembre 2003 ;

Vu sa délibération n° 2003-1456 en date du 20 octobre 2003 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme de réalisation des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement actuellement défini, pour un coût de 723 000 € TTC, dans le cadre de l'opération Monmousseau-Oschatz-Démocratie à Vénissieux,

b) - les missions complémentaires d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un coût total de 110 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 20 octobre 2003 pour l'opération n° 845 - Vénissieux : grand projet de ville (GPV) quartier Monmousseau-Oschatz-Démocratie, est révisée pour un montant total supplémentaire de 833 000 € TTC en dépenses, répartis comme suit :

- 545 000 € sur le budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- . 185 000 € en 2005
- . 350 000 € en 2006
- . 10 000 € en 2007

- 195 000 € en dépenses TTC sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2005,

- 93 000 € en dépenses TTC sur le budget annexe de l'eau, à prévoir en crédits de paiement sur 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,